



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) COORDINATEUR(TRICE) DE TERRAIN

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet **UMWIZERO : « Comblant l'écart vers des solutions durables pour les populations déplacées au Burundi suite à la situation sécuritaire en République démocratique du Congo »**, financé par l'IRC, FVS-Amie des Enfants recrute un(e) coordinateur(trice) de terrain. Ce(tte) dernier(ère) interviendra auprès des populations réfugiées installées sur le site de Musenyi, ainsi que dans les communautés hôtes de l'ancienne commune de Giharo. À travers ses actions, l'organisation accompagne les bénéficiaires en renforçant leur résilience économique, leur protection et leur accès à des mécanismes communautaires favorisant leur autonomisation.

Sur le volet économique, FVS-Amie des Enfants appuie notamment la mise en place et le fonctionnement des Groupes d'Épargne et de Crédit (VSLA). Ces structures permettent aux membres de développer leur capacité d'épargne, d'accéder à de petits crédits et de renforcer leurs activités génératrices de revenus.

Dans les domaines de la protection et de l'éducation, FVS-Amie des Enfants met en œuvre diverses activités, notamment la mise en place de mécanismes visant à prévenir et à réduire les risques auxquels les élèves peuvent être exposés dans et autour des écoles.

Afin d'assurer un accompagnement régulier, de proximité et de qualité des structures communautaires impliquées dans ces interventions, FVS-Amie des Enfants souhaite recruter un (e) coordinateur(trice) de terrain disposant d'une bonne expérience dans l'encadrement des structures communautaires et maîtrisant les principales langues utilisées dans la zone d'intervention, à savoir le kirundi, le swahili et le français.

2. Objectif du poste

Le/la coordinateur(trice) de terrain aura pour mission principale d'assurer l'encadrement, le renforcement des capacités, l'accompagnement et le suivi des structures communautaires appuyées par FVS-Amie des Enfants, afin de garantir la qualité et la durabilité des interventions.

Il/elle contribuera notamment à renforcer les capacités des membres des VSLA et des autres structures communautaires, à assurer leur appropriation des outils et des procédures, et à faciliter leur collaboration avec les différents acteurs de mise en œuvre.

80

FVS-AMIE DES ENFANTS « Abagenzi b'abana »

Rohero I, Avenue Rutana N° 2 - BUJUMBURA - BURUNDI

Tél.: +257 22 21 46 21 - Fax: +257 22 21 75 45

Email: burundi@amiedesenfants.org - Site web: www.fvs-amiedesenfants.org

3. Responsabilités principales

3.1. Encadrement et accompagnement des structures communautaires

Le/la coordinateur(trice) de terrain devra :

- Assurer un accompagnement régulier des VSLA et autres structures communautaires soutenues par FVS-Amie des Enfants ;
- Appuyer les structures communautaires dans l'organisation et la réalisation de leurs activités ;
- Identifier les difficultés rencontrées par les structures communautaires et proposer des solutions adaptées ;
- Renforcer les capacités des membres des structures communautaires sur les procédures, outils et bonnes pratiques ;
- Veiller au respect des principes de transparence, de participation, d'inclusion et de redevabilité ;
- Promouvoir la participation des femmes, des jeunes, des réfugiés ainsi que des membres des communautés hôtes au sein des structures communautaires ;
- Accompagner les structures dans la résolution des conflits et le maintien d'une bonne cohésion des membres.

3.2. Suivi des VSLA

Le/la coordinateur(trice) de terrain sera notamment chargé(e) de :

- Suivre la mise en place et le fonctionnement régulier des groupes VSLA ;
- Vérifier l'utilisation correcte des outils de gestion et de suivi des groupements ;
- Accompagner les membres des groupements VSLA dans la tenue des réunions et l'utilisation des outils de gestion ;
- Renforcer les capacités des groupes en matière d'épargne, de crédit et de gestion des fonds ;
- Identifier les besoins de formation et d'accompagnement des membres ;
- Documenter et rapporter les bonnes pratiques, les difficultés et les leçons apprises ;
- Produire régulièrement des rapports de supervision sur le fonctionnement des groupes.

3.3. Protection, sauvegarde et éducation

Le/la coordinateur(trice) de terrain devra également :

- Sensibiliser les membres des structures communautaires aux principes de protection, de sauvegarde et de prévention des risques dans et autour des écoles ;
- Veiller à la compréhension et au respect des codes de conduite élaborés dans le cadre du projet ;
- Contribuer à la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan d'atténuation des risques ;
- Identifier et signaler, conformément aux procédures de FVS-Amie des Enfants, tout risque ou incident de protection et de sauvegarde ;
- Accompagner les enseignants dans la prise en charge des enfants et l'accompagnement psychosocial des enfants affectés par des traumatismes ;
- Accompagner les enseignants dans l'animation des clubs scolaires ;
- Promouvoir un environnement sûr, inclusif et respectueux des droits des enfants et des autres personnes vulnérables ;

BL

- Faciliter la remontée des préoccupations et des feedbacks des communautés vers l'équipe du projet.
- Représenter l'organisation lors des réunions, des cadres de concertation et des échanges thématiques avec les différents intervenants sur le site de Musenyi et au sein de la communauté hôte.

3.4. Supervision et rapportage

- Élaborer et mettre en œuvre les plans de visites de terrain ;
- Collecter et analyser les informations relatives aux progrès et aux difficultés rencontrées ;
- Préparer des rapports périodiques hebdomadaire, mensuel et trimestriel des activités ;
- Participer aux réunions de coordination et de suivi du projet ;

4. Profil recherché

Le/la candidat(e) devra répondre aux critères suivants :

- Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau baccalauréat dans l'un des domaines suivants : sciences sociales, développement communautaire, économie, sciences humaines ou tout autre domaine pertinent.
- Une formation complémentaire en développement communautaire, protection, moyens de subsistance, inclusion financière ou gestion des groupes communautaires (VSLA) constitue un atout.
- Avoir un permis de conduire de catégorie A.
- Justifier d'au moins 2 à 3 années d'expérience professionnelle pertinente dans l'accompagnement, l'encadrement ou la supervision des structures communautaires (VSLA) ;
- Une expérience dans la mise en œuvre de projets humanitaires, de développement ou de résilience serait fortement souhaitée ;
- Une expérience de travail avec les populations déplacées, réfugiées et/ou les communautés hôtes constitue un atout ;
- La maîtrise des langues Kirundi, Swahili et Français à l'oral et à l'écrit est obligatoire,
- La capacité à communiquer efficacement avec les communautés dans leur langue locale constitue une exigence importante du poste.
- Etre disposé à résider dans l'ancienne commune de Giharo, dans la province de Burunga pendant toute la durée du projet.
- Avoir un âge compris entre 25 et 45 ans.
- Etre disponible immédiatement.

5. Compétences et qualités personnelles

Le/la candidat(e) devra notamment démontrer :

- De bonnes capacités de communication et d'écoute ;
- De bonnes capacités d'animation et de facilitation ;
- Une capacité à travailler avec des personnes issues de différents milieux socioculturels ;
- Un esprit d'équipe et une bonne capacité de collaboration ;

88e

- Une grande intégrité, discrétion et impartialité ;
- Une bonne connaissance des principes humanitaires, de protection et de sauvegarde.

6. Dossier de candidature

Les candidat(e)s intéressé(e)s devront fournir :

- Une lettre de motivation adressée à la Représentante Légale de FVS-Amie des Enfants ;
- Un curriculum vitae détaillé et actualisé ;
- Une copie du diplôme et des copies des attestations de travail ou de services pertinents ;
- Une copie de permis de conduire catégorie A
- Les coordonnées de trois personnes de références professionnelles

7. Tolérance zéro à la PEAS, à la fraude et au non-respect des politiques internes

La FVS-Amie des Enfants applique une politique de tolérance zéro envers toute forme d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuel (PEAS), ainsi qu'à l'égard de la fraude et du non-respect des politiques internes de l'organisation. Tout candidat retenu s'engage à respecter les principes éthiques, les règles de gouvernance et les procédures internes de la FVS-Amie des Enfants. Toute violation de ces engagements entraînera des mesures disciplinaires immédiates, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat et des poursuites conformément aux lois en vigueur.

8. Modalités de soumission des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse email burundi@fvs-amiedesenfants.org ou déposés sous pli fermé au siège de FVS-Amie des Enfants, sis à Rohero I, avenue Rutana n°2, pendant les heures de travail, **de 7h30 à 17h00**.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **31 août 2026 à 16h00**.

Veuillez noter que les dossiers de candidature déposés ne seront pas restitués aux candidats. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus de recrutement.

Fait à Bujumbura, le 21/8/2026

La Directrice exécutive de FVS-Amie des Enfants
Madame Baselisse NDAYISABA

